

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt-cinq juin à vingt heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Alexandra ROSETTI, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2019.

Date d'affichage : 18 juin 2019.

Conseillers présents :

Madame	Alexandra	ROSETTI	Maire
Monsieur	Christophe	BOISSONNADE	1 ^{er} Maire-adjoint
Madame	Catherine	HATAT	2 ^{ème} Maire-adjointe (arrivée à 20h16)
Monsieur	Joël	DENEUX	3 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Patricia	GOY	4 ^{ème} Maire-adjointe
Madame	Nathalie	FERET PUIG	6 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Philippe	MERELLI	7 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Christine	VINCENT-GENOD	9 ^{ème} Maire-adjointe
Madame	Christiane	MASSIN	Conseillère municipale (arrivée à 20h21)
Madame	Claude	STENGEL	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	CHAPELLE	Conseiller municipal
Monsieur	Jean-Paul	LE HENANFF	Conseiller municipal
Madame	Rachel	TABUTEAU CODOGNOTTO	Conseillère municipale
Madame	Annabelle	GAUTHERON	Conseillère municipale
Madame	Alexandra	HENRY	Conseillère municipale
Monsieur	Jocelyn	BEAUPEUX	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	HACHE	Conseiller municipal
Madame	Geneviève	TELLIER	Conseillère municipale
Monsieur	Christophe	PAGEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Thierry	GASTEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	NGAFAOUNAIN	Conseiller municipal (arrivé à 20h33)
Monsieur	Olivier	AFONSO	Conseiller municipal

Conseillers absents excusés :

Madame	Catherine	HATAT	2 ^{ème} Maire-adjointe (arrivée à 20h16)
donne pouvoir à Madame Nathalie FERET PUIG			
Monsieur	Jean-Michel	CHEVALLIER	5 ^{ème} Maire-adjoint
donne pouvoir à Monsieur Joël DENEUX			
Madame	Moïna	GREENEP	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Patricia GOY			
Monsieur	Michel	CHAUSSAVOINE	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Philippe MERELLI			
Monsieur	Christophe	GOUX	8 ^{ème} Maire-adjoint
donne pouvoir à Monsieur Jean CHAPELLE			
Madame	Sylvie	ROBILLARD	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO			
Monsieur	Grégory	HOUDEBERT	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Christophe BOISSONNADE			
Madame	Valérie	EVRARD	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Annabelle GAUTHERON			
Monsieur	Maurice	PAQUET	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LE HENANFF			

Madame Véronique DELALY
donne pouvoir à Madame Christine VINCENT GENOD

Conseillère municipale

Monsieur Jean NGAFAOUNAIN
donne pouvoir à Monsieur Thierry GASTEAU

Conseiller municipal (*arrivé à 20h33*)

Madame Chantal DEMESSENCE
donne pouvoir à Monsieur Olivier AFONSO

Conseillère municipale

Conseillers absents :

Madame Christiane MASSIN

Conseillère municipale (*arrivée à 20h21*)

soit, à l'ouverture de la séance :

- nombre de Conseillers en exercice : 32
- présents : 19 - représentés : 12 - absents : 1 - votants : 31

La séance est ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance :

Madame Claude STENGEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (pour : 31 voix/31)

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT 1

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2019

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 31 voix/31), le procès verbal du 2 avril 2019

Pour(31) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES INTERIEURES

POINT 2 2019-06-33

Approbation du compte de gestion 2018

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 31 voix/31),

APPROUVE le Compte de Gestion 2018 tel que présenté par le Trésorier Principal du poste comptable de Saint Quentin en Yvelines.

Pour (31) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 3 2019-06-34

Approbation du compte administratif – Exercice 2018

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Le Conseil municipal élit, à main levée, Monsieur Christophe BOISSONNADE en tant que président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 27 voix/31),

APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la ville de Voisins le Bretonneux tel que joint en annexe et dont les résultats sont :

RESULTATS	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats de clôture 2017		2 345 632,50 €		867 993,58 €	3 213 626,08 €
ANNEE 2018					
Opérations de l'exercice 2018	13 987 759,58 €	15 933 462,93 €	5 558 941,12 €	4 623 073,16 €	
Résultat de l'exercice 2018		1 945 703,35 €		-935 867,96 €	1 009 835,39 €
Compte Administratif 2018 avec reprise des résultats antérieurs		4 291 335,85 €		-67 874,38 €	4 223 461,47 €
Reports d'investissement 2018			2 521 759,06 €	1 063 692,62 €	-1 458 066,44 €
Résultat global clôture 2018 Reports inclus		4 291 335,85 €		-1 525 940,82 €	2 765 395,03 €

Excédent section de fonctionnement : 4 291 335.85 €

Déficit section d'investissement : - 67 874.38 €

Solde des reports d'investissement : -1 458 066.44 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision.

Pour (27) : Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU,

Abstention (4) : Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE
Contre (0)

POINT 4 2019-06-35

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 25 voix/32),

PREND ACTE que l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 s'élève à 4 291 335.85 €.

RAPPELLE que le résultat d'investissement cumulé 2018 est déterminé comme suit :

Déficit à la clôture de l'exercice 2018 : - 67 874.38 €

Solde des reports d'investissement 2018 : - 1 458 066.44 €

Soit un déficit global de clôture 2018 : - 1 525 940.82 €

CONFIRME l'affectation en réserves (article 1068) de la somme de 2 500 000.00 € prélevée sur le résultat de fonctionnement.

CONFIRME l'inscription budgétaire des résultats tels qu'ils ont été repris au Budget Primitif :

Résultat de fonctionnement reporté : 1 791 335.85 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 500 000.00 €

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX,

Abstention (7) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE
Contre (0)

POINT 5 2019-06-36

Demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines au titre de l'année 2019

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le versement de la somme de 409 422 € au titre des droits à fonds de concours 2019 de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines pour le financement des travaux en cours de réalisation en 2019 ou à venir.

PRÉCISE que la liste des projets en cours de réalisation en 2019 et à venir, au titre du fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, figure en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 6

Demande de subvention à la Fédération Française de Tennis pour la construction de deux terrains de padel

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

- DELIBERATION REPORTEE -

POINT 7 2019-06-37b

Logements communaux – Refacturation des charges aux locataires

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

PRECISE que la présente délibération fixe les modalités de refacturation des fluides aux locataires à compter du 1^{er} juillet 2019.

DECIDE de fixer les tarifs unitaires suivants respectivement pour l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage.

Charges	Eau	Electricité	Gaz	Chauffage
Unité de refacturation	Prix en € / m ³	Prix en € / kWh	Prix en € / m ³	Prix en € / m ² / an (au prorata de la surface du logement en m ² par rapport à la surface totale de la structure)
Montant fixé pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019	3,75	0,15	0,85	9,14

RAPPELLE que les fluides (avec refacturation par la Ville, si la pose de compteur individuel n'est pas possible ou pas encore réalisée) ainsi que la Taxe des Ordures ménagères (refacturée par la Ville) sont à la charge des occupants.

RAPPELLE que la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères sera refacturée après réception par la Ville de l'avis d'imposition annuel des taxes foncières détaillant les montants dus au titre de cette taxe pour chaque logement.

RAPPELLE que toutes les autres charges courantes liées aux logements (assurance habitation, travaux d'entretien courant, taxe d'habitation...) sont acquittées directement par le locataire quelque soit son statut.

PRECISE que les recettes correspondantes sont imputées aux chapitres et articles concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 8 2019-06-38

Tarification du Centre Aquatique du Lac à compter du 1^{er} septembre 2019

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

ADOpte la grille tarifaire fixant les tarifs applicables au Centre aquatique du Lac à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 9 2019-06-39

Modification du tableau des effectifs – création et suppression de postes

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE les modifications à apporter au tableau des effectifs de la ville de Voisins le Bretonneux comme précisé au tableau annexé, soit :

- 21 créations de postes à temps complet,
- 24 suppressions de postes à temps complet.

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2019, chapitre et articles concernés.

DIT que les modifications du tableau des effectifs prendront effet au 1^{er} juillet 2019.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 10 2019-06-40

Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

PRÉCISE que les bénéficiaires du dispositif sont l'ensemble des agents publics, fonctionnaires titulaires ou stagiaires et agents contractuels, sur emplois permanents ou non, à temps complet ou non, en contrat à durée déterminée ou indéterminée. Les agents recrutés sur des contrats de droit privé (notamment les apprentis et les bénéficiaires de contrats aidés) sont également éligibles au CPF, selon les dispositions du Code du travail.

DÉCIDE de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation :

- à hauteur de 10 % du budget annuel consacré à la formation au sein de la collectivité (hors cotisation CNFPT),
- et limité à 2 000 euros la prise en charge de l'action de formation par an et par agent.

DÉCIDE de laisser les frais annexes occasionnés par les formations CPF (déplacement, transport, stationnement, péage, restauration, hébergement, etc.) à la charge intégrale de l'agent (hors CNFPT).

PRÉCISE qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable (maladie, circonstances particulières), l'agent devra rembourser les frais engagés par la Collectivité.

PRÉCISE que lors de l'instruction des demandes, les requêtes suivantes sont prioritaires (art 8 du décret n°2017-928 du 6 mai 2017) :

- suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficiaire d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
- suivre une formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour acquérir un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles,
- suivre une action de formation relevant du socle commun de connaissances et de compétences (français, mathématiques, règles d'hygiène et de sécurité, etc.). Elle ne peut être refusée, mais éventuellement différée dans l'année qui suit la demande,
- suivre une action de formation de préparation aux concours et examens professionnels.

DÉCIDE d'étudier en sus des formations réglementairement jugées comme prioritaires et citées ci-dessus, toutes autres actions de formation d'ordre personnel permettant à l'agent d'aboutir à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, reconversion professionnelle, etc.).

DÉCIDE d'émettre une priorité aux actions de formation CNFPT lorsque plusieurs actions de formation permettent de satisfaire la demande de l'agent.

DÉCIDE de mettre en place les modalités suivantes pour émettre une demande au titre du CPF :

- les demandes d'utilisation du CPF pourront être préparées en amont avec le conseiller en évolution professionnelle du service des Ressources Humaines,
- ces demandes seront discutées lors des entretiens professionnels avec le supérieur hiérarchique qui émettra son avis sur la demande,
- elles seront inscrites au plan de formation puis étudiées et validées par l'autorité territoriale.

PRÉCISE que l'accomplissement des actions de formation dans le cadre du compte personnel de formation s'exercera en priorité pendant le temps de travail des agents et dans le respect des nécessités de service.

PRÉCISE que toute décision de refus opposée à une demande de mobilisation du CPF doit être motivée et peut être contestée à l'initiative de l'agent devant la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour un titulaire ou devant la Commission Consultative Paritaire (CCP) compétente pour un contractuel.

DIT que les crédits sont prévus au Budget des exercices en cours, au chapitre 011, fonction 020, nature 6184.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 11 2019-06-41

Modification de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction avec astreinte

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

ABROGE, à compter du 1^{er} juillet 2019, la délibération du Conseil municipal n° 2018-12-83 du 11 décembre 2018,

FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2019, la nouvelle liste des emplois pour lesquels un logement de fonction avec astreinte peut être attribué tel que présenté dans le tableau annexé,

PRECISE que les recettes et les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 12 2019-06-42

Nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de Saint Quentin en Yvelines

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

ADOpte le nombre et la répartition par Commune des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération "Saint Quentin en Yvelines" comme suit :

Communes	Nombre de sièges au Conseil communautaire
Coignières	2
Elancourt	8
Guyancourt	9
La Verrière	2
Les Clayes-sous-Bois	6
Magny-les-Hameaux	3
Maurepas	6
Montigny-le-Bretonneux	11
Plaisir	10
Trappes	11
Villepreux	4
Voisins le Bretonneux	4
Total	76

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 13 2019-06-43

Rapport d'activité 2018 des services municipaux de Voisins le Bretonneux

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,***

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 des services municipaux.

SERVICES A LA POPULATION ET LOISIRS

POINT 14 2019-06-44

Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),***

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement, ci-jointe, pour le Relais Assistantes Maternelles entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, ci-jointe, pour le Relais Assistantes Maternelles entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

PRECISE que les recettes seront inscrites aux budgets des années concernées.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 15 2019-06-45

Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour la crèche Les Diablotins entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour la crèche collective « Les diablotins » entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour la crèche « Les diablotins » entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

PRECISE que les recettes seront inscrites aux budgets des années concernées.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 16 2019-06-46

Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour le Multi-accueil Ile aux Enfants entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour le Multi accueil « Ile aux enfants » entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour le Multi accueil « Ile aux enfants » entre la ville de Voisins le Bretonneux et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

PRECISE que les recettes seront inscrites aux budgets des années concernées.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 17 2019-06-47**Subvention aux coopératives scolaires – Année 2018/2019**

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

FIXE le montant de la subvention à 7 euros par élève et à 123 euros par classe pour l'année scolaire 2018/2019.

ACCORDE aux écoles une subvention de 13 894 euros pour les coopératives scolaires au titre de l'année scolaire 2018/2019, selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Cycle	Classes	Elèves	7 euros par élèves	123 euros par classes	Total subvention
40 Arpents	Maternelle	2	42	294 €	246 €	540 €
	Primaire	4	87	609 €	492 €	1 101 €
Bois de la Garenne	Maternelle	2	47	329 €	246 €	575 €
	Primaire	5	143	1 001 €	615 €	1 616 €
Grande Ile	Maternelle	3	80	560 €	369 €	929 €
	Primaire	6	149	1 043 €	738 €	1 781 €
Lac	Maternelle	2	40	280 €	246 €	526 €
	Primaire	4	97	679 €	492 €	1 171 €
Pépinières (dont la classe ULIS)	Maternelle	2	55	385 €	246 €	631 €
	Primaire	7	162	1 134 €	861 €	1 995 €
Sente des Carrières	Maternelle	3	81	567 €	369 €	936 €
	Primaire	7	176	1 232 €	861 €	2 093 €
Total		47	1159	8 113 €	5 781 €	13 894 €

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2019, chapitre et articles concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 18 2019-06-48**Approbation du règlement intérieur des Temps périscolaires et extrascolaires**

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 30 voix/32),

ABROGE, à compter du 1^{er} septembre 2019, les délibérations n° 2015-09-10 et n° 2018-06-41 du Conseil municipal du 28 septembre 2015 et du 19 juin 2018 relatives au règlement intérieur des études surveillées et des centres de loisirs associés aux écoles,

ADOpte le nouveau règlement intérieur, ci-joint, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour (30) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (2) : Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN
Contre (0)

POINT 19 2019-06-49

Règlement de la Biennale de la Peinture

Sur proposition de Catherine HATAT, Maire-adjointe, déléguée à la Culture, à l'Événementiel et à l'Environnement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

ABROGE la délibération n° 2017-04-30 du Conseil municipal du 25 avril 2017.

ADOpte le nouveau règlement de la Biennale de la peinture.

PRÉCISE que l'intitulé et le nombre des récompenses attribuées par le jury, seront laissés à l'appréciation de ce dernier, selon la quantité et la diversité des œuvres exposées.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2019, chapitre et article concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

POINT 20 2019-06-50

Révision allégée du PLUI – arrêt du projet et bilan de la concertation

Sur proposition de Christine VINCENT-GENOD, Maire-adjointe, déléguée à l'Aménagement et au Développement Durable

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 25 voix/32),

CONSTATE que les modalités de concertation et de collaboration du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines ont bien été respectées.

APPROUVE le bilan de la concertation du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines.

EMET un avis favorable sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines.

DEMANDE au Conseil communautaire d'arrêter le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines.

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX

Abstention (0)

Contre (7) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFALOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

POINT 21 2019-06-51

Approbation de la modification simplifiée du PLUI – bilan de la mise à disposition du public

Sur proposition de Christine VINCENT-GENOD, Maire-adjointe, déléguée à l'Aménagement et au Développement Durable

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 29 voix/32),

CONSTATE que les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines ont bien été respectées.

APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines.

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines.

DEMANDE au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint Quentin en Yvelines.

Pour (29) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Thierry GASTEAU, Jean NGAFALOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0)

Contre (3) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU

POINT 22 2019-06-52

Approbation de la charte de la promotion immobilière de Saint Quentin en Yvelines dans le secteur diffus

Sur proposition de Christine VINCENT-GENOD, Maire-adjointe, déléguée à l'Aménagement et au Développement Durable

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 25 voix/32),

APPROUVE le projet de Charte annexé à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte de la promotion immobilière résidentielle de Saint Quentin en Yvelines.

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX

Abstention (3) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU

Contre (4) : Thierry GASTEAU, Jean NGAFALOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

DECISIONS DU MAIRE

Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (n° 2019-43 à n° 2019-56).

INTERVENTIONS / QUESTIONS ORALES

- Déclaration de Geneviève TELLIER relatif au non respect en matière des accueils des gens du voyage sur le territoire.
- Déclaration d'Alexandra ROSETTI relatif au report du projet des courts de padel.

La séance est levée à 22h45.

**Le prochain Conseil municipal se déroulera
le 24 septembre 2019 à 20 heures.**



Alexandra ROSETTI
Maire
Conseillère départementale